Le 8 mai, le lieutenant Anzaldi a remporté une belle victoire sur des forces supérieures, à Tam-tuy, sur la rivière Claire.

C'est là qu'a été tué le lieutenant Chaudoreille.

Marseille, 3 juillet. — Les nouvelles du Tonkin arrivées par le *Sydney* portent que les bandes qui occupaient la première région, aux environs de Bac-Ninh se sont retirées vers le nord-ouest et se sont solidement installées entre Boa-Ha-Pho-Bang et Luc-An ; il sera difficile de les chasser.

Le garde principal Derazes a fait 50 prisonniers et délivré 4 hommes, 23 femmes et 25 enfants, dans un combat opiniâtre, le 21 mai, près de Lap-Thach.

Les malades de fièvre et de dyssenterie sont très nombreux à l'hôpital de Ninh-Binh.

Le brigadier de gendarmerie Villard, qui jouissait de l'estime générale, s'est suicidé à Dinh ; on ignore la cause de ce suicide.

Terrible accident de chemin de fer sur la ligne de l'Erié

Cleveland, 3 juillet. — Une dépêche reçue ici annonce qu'une collision a eu lieu ce matin, à Ravenna, sur la ligne de l'Erié, entre un train de voyageurs et un train de marchandises.

Deux wagons-lits et un autre wagon de voyageurs ont pris feu et ont été complètement brûlés.

On a jusqu'à cette heure retiré dix-neuf cadavres des décombres.

Guillaume II en Hollande

La Haye, 3 juillet. — L'empereur et l'impératrice d'Allemagne, accompagnés des deux reines, sont arrivés à 11 heures 35 à la gare de l'Est.

Tous les ministres, le corps diplomatique et les autorités étaient présents.

L'empereur a passé en revue la garde d'honneur de la garde civique.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'APPROBATION du compte administratif du maire pour 1890, l'adoption en principe d'un nouveau réglement pour le cimetière et la mise en adjudication, pour trois années, de l'établissement des Bains de la rue Saint-Antoine, tels sont les votes les plus saillants du Conseil municipal dans sa séance de vendredi soir

Le compte administratif se solde, en recettes et en dépenses, par plus de cinq millions. Il y a trente ans, il était de moins d'un million. Ces deux chiffres rapprochés témoignent avec éloquence de la marche en avant de la ville de Roubaix.

C'est M. Dupire qui avait été élu président du Conseil pour la lecture du rapport et le vote d'approbation, le Maire ne pouvant être présent.

Quelques articles du nouveau règlement sur le cimetière ont été renvoyés à la Commission sur des remarques très judicieuses de MM. Chéron et J.-B. Pennel.

La mise en adjudication des tristes, des lamentables Bains de la rue Saint-Antoine étonnera ceux qui oublient que la ville manque de l'eau nécessaire pour la création d'un grand établissement hydrothérapique. La distribution d'eau potable pour laquelle les principales formalités préparatoires sont maintenant heureusement remplies, permettra d'y songer dans deux ou trois ans. En attendant la ville va mettre en état les Bains de la rue Saint-Antoine; elle demande 6.000 francs pour la location; les recettes nettes sont évaluées à 10 ou 12.000 francs.

On allait aborder la question des théâtres, quand M. Achille Lepers a fait remarquer que la question était « trop importante » pour être traitée alors que beaucoup de conseillers étaient absents. Le docteur Derville, rapporteur de la commission, lui a répondu, non sans raison, que le vote d'un compte administratif de cinq millions avait une autre « importance » que la discussion d'une subvention théâtrale.

Comme il était près d'onze heures et qu'on avait encore diverses questions à traiter à huis-clos, les théâtres ont été renvoyés à une prochaine séance. Il paraît que la lutte sera vive entre les partisans d'une subvention unique de 50.000 fr. au Grand-Théâtre et ceux qui veulent lui donner seulement 34,000 fr. et allouer 16,000 fr. au théâtre populaire du Fontenoy.

D'autres proposent 50,000 fr. pour le Grand-Théâtre et 20.000 fr. pour le théâtre Deschamps. Ceci contenterait pas mal de gens, mais d'autres trouveront que, dans une ville où il y a encore tant à faire pour la santé publique et pour les œuvres de bienfaisance et de moralisation, c'est beaucoup de donner 70,000 fr. à l'opéra et à l'art dramatique.

Une grève qui finit. — Aucun changement à signaler. La situation paraît se modifier si on en juge par un fait qui vient de se produire : trois rentreurs en grève depuis le 29 mai dernier, et faisant partie de la chambre syndicale, ont repris le travail vendredi matin dans un établissement autre que celui où ils étaient occupés précédemment : on croit que leur exemple sera suivi par un certain nombre de leurs camarades.

Dans la nuit de jeudi à vendredi des inconnus ont lancé une énorme pierre dans la fenêtre d'une maison de la rue de l'Epeule occupée par un rentreur qui avait fait jusqu'ici cause commune avec les grévistes, mais qui vendredi matin, avait repris le travail. La justice informe.

Un roubaisien, M. Achille Proy, élève à l'école spéciale des Beaux-Arts, vient d'obtenir une mention de géométrie descriptive.

Brevet de capacité. — Mlle Jeanne Bou, élève du pensionnat de la Sainte-Union des Sacrés-Cœurs, rue du Vieil-Abreuvoir, vient de subir avec succès les examens du brevet de capacité.

Un concours de déclamation pour le 14 juillet. — La Ville de Roubaix organise pour le 14 juillet un concours de déclamation qui commencera à trois heures de l'après-midi, au théâtre de la rue Archimède, pour la division d'excellence (dramatique et comique) et la 1re division, et dans la salle Philémon Eyames, rue Pierre Motte, pour la 2e division (dramatique et comique).

Le jury sera composé de MM. Lefebvre, Véran, Denneulin, Dorchin, Seulin, J. Sentier, V. Cau et E. Knorr.

Il sera formé trois divisions. Excellence, 2 sections : soixante francs de prix ; première division, 55 francs ; deuxième division, 35 francs.

Une affiche contenant les détails et les conditions d'admission pour ces divers concours, a été opposée sur les murs de la ville.

Un tir aux pigeons. — L'Union régionale des Tireurs aux pigeons a organisé un tir au stand du Breucq, pour le dimanche 5 juillet, à deux heures :

1. Poule handicap ; 2. poule à 25 mètres; 3. Grande poule : 1er prix, un objet d'art et 25 o/o des entrées; 2e, une médaille d'argent et 40 o/o des entrées; 3e, une médaille de bronze et 25 o/o des entrées ; 7 pigeons handicap.

Entrée : 20 francs. Le stand est desservi par le car à vapeur de Lille à Roubaix. — Départ toutes les demi-heures.

Un vol rue du Tilleul. — Nous avons dit, il y a quelques jours, qu'une soigneuse, Mlle Louise Bettremieux, avait été victime d'un vol de bijoux. Vendredi matin elle rencontra une de ses anciennes campagnes d'atelier, Pauline Vercruysse, qui, à sa vue, voulut rebrousser chemin. Louise Bettremieux comprit l'embarras de son amie et la voyant porter une paire de boucles d'oreilles qu'on lui avait enlevées, une scène eut lieu rue du Moulin ; la voleuse restitua les bijoux volés, mais l'affaire suivra son cours.

Un accident rue des Longues-Haies. — Plusieurs enfants étaient assis, jeudi soir, sur le bord d'un trottoir, rue des Longues-Haies. Une voiture arriva soudain, et une des roues atteignit le jeune Joseph Mulier, âgé de sept ans. L'enfant eut le pied droit écrasé et reçut de fortes contusions aux reins. Comme il perdait beaucoup de sang, on le transporta à l'estaminet de l'Enclume, où il reçut les soins d'un docteur. Le conducteur, M. Vandendorpe, s'est offert à payer les frais qu'occasionnerait la maladie de l'enfant.

Tombé d'un camion. — Jeudi matin un domestique, M. Florimond Dussaussoy, suivait la rue de Lannoy, assis sur le siège de son camion. Une secousse se produisit : M. Dussaussoy qui chassait, à l'aide de son fouet, des gamins installés sur l'arrière-train de sa voiture, perdit l'équilibre et tomba sur le trottoir. Il a reçu des contusions au bras droit et au genou gauche.

Les quêteurs importuns — La police de sûreté s'est mise à la recherche des quêteurs importuns et parfois dangereux, dont nous avons parlé plusieurs fois : dans la journée de mardi, elle a arrêté de ce chef trois individus. Ce sont les nommés Louis Hazebrouck, 31 ans ; Paul Deschamps, 36 ans et Clément Desablain, 46 ans ; le premier est fileur, les deux autres sont apprêteurs, tous trois sans travail. Ils ont été dirigés sur la prison de Lille.

Entre voisins. — Une scène de violence s'est produite, jeudi soir, dans une cour de la rue Decrème, entre deux ménages en discorde. Les maris se sont battus et les femmes se sont lancées à la tête les objets mobiliers qui leur tombaient sous la main. L'une des femmes, Elise Deconinck a reçu au front une blessure profonde. La petite fête s'est prolongée assez tard dans la nuit.

Une bagarre, place de la Gare. — Les agents de service à la gare aperçurent jeudi, vers minuit, un rassemblement place de la Gare; un homme, en compagnie d'une cabaretière de la rue d'Alma, rouait de coups un négociant de la ville.

L'homme prétendit que le négociant, sachant qu'il se trouvait chez la cabaretière, avait lancé des pierres dans les carreaux et pris plaisir à rayer les carreaux du rez-de-Chaussée à l'aide d'un diamant. Les agents dressèrent procès-verbal pour tapage nocturne. L'enquête éclaircira cette affaire qui fait grand bruit dans la rue de l'Alma.

Une récidiviste volontaire. — Maria Leman, jeune fille de 24 ans, a le travail en horreur et passe son temps à insulter les agents, sous prétexte que, de cette façon, elle a du *pain sur la planche*. Elle était pour ce fait sortie de prison le 1er juillet. Dans la nuit de jeudi à vendredi, elle vint se coucher sur le perron de l'hôtel de ville. Invitée par l'agent Cochez à rentrer chez elle, elle lui décocha des aménités de ce genre : « Tais-toi, » fainéant, tu n'a pas le courage de travailler, crève-de-» faim.... » Maria Leman fut sur le champ incarcérée. Dans le cachot de la mairie, elle a manifesté sa satisfaction, déclarant qu'elle injuriait la police à dessein.

Une nouvelle inexacte. — Le bruit avait couru jeudi soir qu'une femme de la rue de Mouveaux, Mme C..., avait été empoisonnée après avoir mangé des champignons. Cette nouvelle était erronée. Environ une heure avant son souper, elle avait été prise d'un malaise subit; elle avait même perdu connaissance. Les voisins durent avoir recours à un docteur pour la rappeler à la vie; mais il n'a jamais été question d'un empoisonnement.

Un enfant mordu par un chien. — Jeudi soir, rue Monge, un chien rendu furieux par les agaceries de quelques gamins, s'élança sur le petit Jean Delannoy, âgé de neuf ans. Lorsqu'on releva l'enfant, il portait au visage et à la tête des morsures horribles. Le commissaire de police a fait visiter le chien par un vétérinaire : on ne croit pas qu'il soit atteint d'hydrophobie. Le propriétaire du chien a promis d'indemniser les parents.

Un gamin qui promet. — Un gamin, Gustave C..., habitant rue Bernard, était allé chercher de la bière dans un estaminet de la rue des Longues-Haies. Profitant de l'instant où la cabaretière était descendue à la cave, le petit rusé s'introduisit dans le comptoir et y prit une pièce de deux francs, mais il fut pincé en flagrant délit par la cabaretière. Ce gamin n'en est pas à son premier exploit.

L'école de natation — Jeudi 2 juillet, la température de l'eau était de 22 degrés à 10 heures du matin, et de 23 degrés à 3 heures du soir. Vendredi matin, jusqu'à midi, l'école de natation a été réservée aux dames.

La chambre syndicale des ourdisseurs tiendra une assemblée générale trimestrielle, le dimanche 5 juillet, à sept heures du soir, en son local, 10, place de la Liberté.

Ordre du jour : Lecture des procès-verbaux et correspondances; réglementation des comptes; inscription de nouveaux adhérents.

Wasquehal. — Un jeune homme de 26 ans, de la rue de l'Ecole, Noël Dewas, étant ivre, vendredi, à quatre heures et demie de l'après-midi, avait brutalisé sa tante, Mme Blanquart avec laquelle il demeure

Un instituteur, M. Bassez, accourut pour porter secours à la victime, a reçu des coups de poing et de pied. Le jeune homme a ensuite cassé des carreaux à l'école des garçons.

Puis il est couru chez M. Droissart, charron, où il s'est armé d'une planche. Mlle Droissart a été tellement saisie qu'elle est restée près d'une heure évanouie.

En l'absence du garde Wanin, son collègue Buzy a arrêté Dewas qui avait causé un nombreux rassemblement sur la place par ses excentricités.

Arrivé près de la prison municipale, Dewas a pris la fuite, mais il a été rejoint et incarcéré.

Dewas a alors cassé le lit de camp de la chambre de sûreté et forcé la porte. Il est encore parvenu cette fois à s'échapper.

Le garde Wanin est allé le cueillir, à huit heures du soir, chez MM. Holden et Cie à Croix ou il travaille, et l'a transféré à la gendarmerie de Roubaix.

Lannoy. — Le Conseil municipal se réunira aujourd'hui samedi, à 8 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant: Forage des puits pour la nouvelle caserne de gendarmerie : fixation de la location.

Willems. — Un individu, porteur de marchandises de contrebande, a été arrêté, jeudi, par la douane, et remis entre les mains de la gendarmerie de Lannoy.

Pharmacie du Tilleul 171, rue de Lannoy. Consultations gratuites. Bureau de nourrices.
27138—54484

Changement de domicile pour cause d'agrandissement. — M. PENCHAUD-LEFEBVRE vient de transférer ses magasins de chemiserie, bonneterie, etc., situés 9, *rue du Vieil-Abreuvoir*, **au n° 13, même rue.** Il assure toujours à sa clientèle, un grand choix et les dernières créations dans tous ses articles.
54638—27220

LE MASSON, dentiste,
cabinet fondé en 1866. Dents et dentiers perfectionnés. Appareils spéciaux pour le redressement des dents chez les enfants.
Rue de l'Espérance, 6, ROUBAIX.
24863—49520

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

4 JUILLET 1878. — La Chambre de Commerce de Roubaix donne son approbation entière à la déposition faite par M. Aimé Delesalle, au nom de ses collègues, en l'enquête parlementaire ouverte au sujet des traités de commerce. Cette déposition est complètement reproduite dans le *Journal de Roubaix* et dans le *Mémorial de Lille*.

WATTRELOS

L'indemnité de logement aux instituteurs. — A la dernière séance du Conseil municipal qui s'est tenue, lundi dernier, nous avons omis de mentionner un vote qui a une grande importance Le Conseil a décidé que le maximum de l'indemnité de logement serait accordé à tous les instituteurs, excepté à ceux qui étaient logés dans les établissements communaux.

Ce vote a été émis à la fin de la séance alors que l'ordre du jour était épuisé, et que les représentants de la presse avaient déjà quitté la salle des délibérations.

Un vol d'outils. — Des maçons, occupés à des travaux de réparations, avaient déposé, jeudi soir, leurs outils dans un coffre, dans la maison où ils travaillaient au hameau du Touquet. Vendredi matin, ils s'aperçurent que le couvercle du coffre avait été brisé et que tous les outils avaient disparu. Les auteurs sont inconnus.

Un voleur de profession. — L'auteur présumé de nombreux vols commis dans la commune, Bettremieux, a fait des aveux complets et a été envoyé à Lille. Contrairement à ses déclarations, il n'a jamais eu comme complices les nommés César et Clovis Rose : ceux qui portent ce nom ne doivent nullement être mêlés à cette affaire.

Une affaire embrouillée. — Il y a quelques jours, M. Decottignies, marchand de beurre à Roubaix, avait chargé un messager de Wattrelos d'aller prendre pour lui, à Courtrai, plusieurs paniers d'œufs. Le messager n'eut qu'à placer les paniers dans la voiture, ceux-ci étant remplis à son arrivée. En passant à la douane du Touquet, les préposés sondèrent un panier et y trouvèrent une dizaine de paquets de tabac. Comme on parlait de confiscation de la voiture, du cheval et des marchandises, le camionneur transigea pour une somme de 2,400 francs et s'en revint à Wattrelos.

M. Decottignies voulut prendre livraison de ses paniers d'œufs, mais le messager s'y refusa prétextant qu'il était la cause indirecte de ce qui lui était arrivé, que ce n'était pas lui qui avait mis du tabac dans les paniers et qu'en tous cas il ne lui rendrait sa marchandise que lorsqu'il lui aurait remboursé les 2400 francs. De là conflit que la police est appelée à éclaircir.

La fraude. — Jeudi matin les préposés Liveau et Nauzand ont arrêté, près de la propriété Faurez, un individu âgé de 21 ans, nommé Jean Demarque porteur d'un ballot d'allumettes de contrebande évalué à quatre-vingts francs.

Le même jour les douaniers Saut et Beublomme ont mis en état d'arrestation, au Ballon, deux ouvrières soigneuses de Roubaix, Marie Bauwens et Maria Vanelstraete, qui avaient une charge d'allumettes.

TOURCOING

Au clocher. — Aujourd'hui samedi, à 7 h. 1/2 du soir, le gros bourdon de Saint-Christophe sera mis en branle, comme nous l'avons déjà dit, pour annoncer le grand pélérinage eucharistique de la région du Nord, à Halluin. On a bien pu déjà l'entendre, jeudi et vendredi, quand le travail de suspension a été terminé ; mais ce n'était pas là une vraie sonnerie, pouvant faire juger du son d'une cloche. Pour cela il faut sonner à toute volée ; ce n'est qu'à cette condition qu'on obtient le maximum de vibrations.

Il ne restait plus vendredi, vers midi, qu'une seule cloche à suspendre, celle de 1808, la seconde en grosseur. Non seulement il a fallu la changer de place, mais encore lui adapter un autre mouton.

On peut encore voir maintenant, au pied de la tour, l'énorme mouton en fonte, du poids de plusieurs centaines de kilogrammes, dont cette cloche était munie. Pourquoi avoir ajouté ce poids, au poids déjà considérable de la cloche ? Était-ce pour faire contrepoids, ou pour éviter ce qu'en termes de métier, on appelle le « balourd » ? Nous ne saurions le dire. Toujours est-il que toutes les cloches ont maintenant des moutons en bois. Celui du bourdon est énorme, et il est fixé à la cloche par 15 solides tirants en fer, 6 sur chaque face et deux dans le milieu.

La chambre des cloches est divisée transversalement à l'église, par trois travées d'inégale largeur. La partie qui donne du côté du portail est occupée par le bourdon seul. Dans la travée du milieu se trouvent l'ancienne cloche et la nouvelle de 1500 kilogs. Enfin dans le compartiment donnant sur l'église, celles de 1100 et 750 kilogs.

Cette dernière seulement est mise en mouvement par l'ancien système, c'est-à-dire par une corde adaptée à une roue à gorge. Ce n'est plus comme autrefois, une demi roue, mais bien une roue entière de grand diamètre, ce qui explique que bien que trois fois plus lourde que l'ancienne petite cloche, la nouvelle se sonne peut-être avec moins d'efforts.

Il est vrai que ce n'est pas seulement le diamètre de la roue qui facilite la sonnerie ; mais aussi le système de suspension. Les tourillons reposent sur des coins mobiles qui oscillent de droite à gauche, en même temps que la cloche ; ce qui réduit le frottement sa plus simple expression.

Ce système est le même pour les quatre autres cloches, qui se sonnent « au pied » Celle de 1,100 kilog peut être mise en mouvement par deux hommes; mais pour les autres il en faut quatre. Le mode de suspension est si bien combiné que l'énorme bourdon qui paraît une fois plus grand à sa place définitive, que quand on le voyait reposant sur le sol, pourra également être mis en branle par quatre sonneurs.

Vendredi, à 11 heures 1/2, on a sonné sur la cloche de 1,500 kilogs, le trépas d'une sainte religieuse, de l'Enfant Jésus. Les employés de M. Drouot et les sonneurs qui se trouvaient ensemble dans le clocher, n'étaient pas d'accord. Ces derniers prétendaient que plus la cloche montait haut, moins ils avaient de mal. « De cette façon, disaient-ils, nous ne devons peser sur les pédales que quatre fois au lieu de cinq ». Les employés, qui doivent s'y connaître, n'étaient nullement de cet avis. « La cloche, affirmaient-ils, ne doit jamais dépasser les coussinets. Alors au lieu de peser de toutes vos forces, vous n'avez qu'à appuyer légèrement, et vous vous fatiguez bien moins. De plus, en faisant aller la cloche plus haut, vous n'avez pas une belle sonnerie; car après le gros coup, le battant est comme agité d'un mouvement fébrile, et fait entendre deux ou trois autres petits coups, qui ressemblent plutôt à des grincements. »

Saisie aux Halles. — M. Ansar, inspecteur des denrées alimentaires, a saisi et fait jeter au fumier, 10 kilog. de saumon, reconnu impropre à la consommation.

Un chien enragé. — M. Cuvellier, cabaretier au « Lapin Blanc », à l'angle des rues de la Latte et de la Haute-Voie, s'était aperçu, depuis quelques jours, que son chien, de petite taille, n'était pas comme à l'ordinaire. Malheureusement, comme cela arrive que trop souvent, il ne sut pas prendre aussitôt une décision; il attendit, et hier, vendredi, dans la journée, il fut lui-même mordu jusqu'au sang, à la jambe, et son jeune fils eut l'oreille percée d'un autre coup de dent.

Alors on chargea deux jeunes garçons de conduire l'animal à l'abattoir, et, chose extraordinaire, le chien les suivit sans être attaché; on lui donnait de temps en temps un morceau de sucre qu'il croquait.

On le tua, comme on tue tous les malheureux chiens qui sont mis en fourrière : l'homme, qui a cette triste mission, le saisit par les deux pattes de derrière, et lui écrasa la tête sur le pavé !

M. Ansar a pratiqué aussitôt l'autopsie : l'estomac, extraordinairement distendu, renfermait plus d'un kilog de mortier, des morceaux de briques, de cailloux, etc. C'était donc bien la rage. De plus l'inflammation et les lésions de l'intestin, ne pouvaient laisser subsister le moindre doute.

On aurait eu une preuve de plus si on avait pu faire l'examen de la cervelle ; mais on comprend que le mode d'abattage n'ait pas permis de la recueillir en entier.

En arrivant à l'abattoir, le chien s'était jeté sur un garçon boucher pour le mordre à la jambe ; heureusement le garçon était chaussé de bottines, que les dents du chien n'ont pu traverser.

Des mesures vont être prises d'urgence pour que les personnes mordues se rendent à Paris, pour suivre le traitement de l'Institut Pasteur.

A la belle étoile. — L'agent Depoorter et deux de ses collègues, trouvaient, jeudi à 9 heures et demie du soir, couché rue du Dragon, et dormant d'un profond sommeil, le nommé Jean-Baptiste L..., laveur, âgé de 40 ans. A l'exception de son pantalon qui était tombé sur ses pieds, cet homme s'était débarrassé de tous ses vêtements qu'on trouva éparpillés autour de lui. Les agents durent faire l'office de valets de chambre avant de le conduire au poste.

Le même fait a été constaté, dans la nuit de mercredi à jeudi, à la gare de Tourcoing, dans le dernier train venant de Lille. Un jeune homme, après avoir touché son mois, était allé s'amuser dans la capitale de la Flandre... Il s'était aussi cru dans sa chambre à coucher et on le trouva couché, nu comme un ver, sur une banquette de secondes ! Le plus amusant c'est que ce jeune homme s'est fâché contre les employés qui l'ont éveillé et que comme il appartenait à la presse, il allait les ériner dans son journal !!!

Un ra[illegible] rafraîchissant nouveau genre. — Depuis quelques jours les passants étaient intrigués à la vue d'un énorme jet d'eau jaillissant de la toiture d'une filature modèle de la Croix-Rouge, et s'élançant à une hauteur prodigieuse, plus haut même que la grande cheminée. C'est tout simplement l'eau de condensation qu'on lance ainsi dans les airs et qui, en retombant en gouttelettes dans les nochères des petits toits, revient à la machine à température convenable, pour servir de nouveau.

Les effets de l'ivrognerie. — L'individu dont nous avons parlé hier, est le sieur Arthur Cliguen, âgé de 34 ans, débourrer demeurant 156, rue du Fontenoy, à Roubaix. Il a déjà été condamné pour violences à 25 fr. d'amende. Il dit avoir fait, pendant quelque temps, partie de la police de Roubaix.

Etant en état d'ivresse il avait insulté, puis poursuivi pour le frapper, M. Charles D...., représentant de commerce, fils d'un patron avec lequel il avait eu des difficultés.

Vendredi matin, il prétendait ne se souvenir absolument de rien. Il sera conduit à Lille.

Halluin. — *Le pèlerinage eucharistique.* — C'est à qui rivalisera de zèle et de dévouement pour la décoration des rues.

Les arcs de triomphe à tous les endroits donnant accès dans la commune commencent à s'élever.

La Commission organisatrice vient de réunir ses délégués qui recevront, dès leur arrivée à la gare et dans la commune, les pélerins et les confrériés du T. S. Sacrement et les conduiront aux endroits désignés rue de Lille et rue de la gare.

A 3 h. 1/4 la croix sortira de l'église et prendra la tête du cortège qui se dirigera vers le reposoir dressé dans la pature Desrumaux chemin de Loisel, à proximité de la caserne des douanes, en passant rue de Lille et rue de la procession.

Après la bénédiction, le cortège se reformera pour retourner à l'église paroissiale.

— La grève des ouvriers de l'usine Gratry continue. Quatre délégués se sont présentés chez leur patron, vendredi après-midi, afin d'arriver à une entente. Ce dernier n'a pas voulu les recevoir, disant que leur nombre devait être porté à dix. Les délégués se sont retirés aux Baraques pour se concerter avec les grévistes.

—L'orage d'hier a causé d'immenses dégâts dans la campagne, surtout entre Wervicq, Bousbecques et Linselles.

L'accident du chemin de fer d'Halluin. — *Nouveaux détails.* — L'état de Henri Roussel, la victime du terrible accident que nous avons relaté hier, paraît tout à fait désespéré. L'enfant est comme en létargie, et n'a fait aucun mouvement depuis qu'il a été transporté chez son père. Outre la fracture de la mâchoire inférieure, le pauvre petit porte de nombreuses et fortes contusions à la joue droite, derrière l'oreille, aux bras, aux jambes, etc. M. Roussel n'avait plus que cet enfant!

Trois autres enfants, les frères Glorieux et le petit Reuque, de Mouveaux étaient avec Roussel, fort occupés tous quatre à cueillir des coquelicots, près du rail gauche de la voie. Le mécanicien, qui avait aperçu les enfants, mais trop tard, avait cependant renversé la vapeur, et la locomotive était presque arrêtée quand Roussel a été atteint par la goupille de la bielle.

Bondues. — *Encore les rôdeurs.* — Mardi, vers 11 heures du matin, le fils de M. Henri Chesquières, fermier, au hameau du Vert-Bois, Jean-Baptiste, âgé de 19 ans, resté seul à la maison, voyait entrer trois forts gaillards qui lui demandèrent à boire. Il leur donna du lait battu, et ils s'en allèrent. Deux gagnèrent la route ; mais le troisième resta près de la ferme, et le jeune homme n'y fit plus attention.

A 1 heure de l'après-midi, M. Ghesquière entrant dans sa chambre à coucher, constatat que les barreaux en fer qui garantissaient la fenêtre avaient disparu. Il alla voir au dehors et trouva les barreaux qu'on avait arrachés, couchés au pied du mur.

Il est évident que cela n'avait pu être fait qu'en vue d'un vol à commettre, soit dans la journée soit la nuit suivante.

LILLE

Manœuvres de garnison. — Vendredi, les troupes de la garnison de Lille ont exécuté la première des marches-manœuvres qu'elles doivent accomplir tous les samedis.

D'après le thème, l'ennemi, figuré par le 16e bataillon de chasseurs à pied et un détachement de chasseurs à cheval, menace Lille venant de la frontière belge.

Les troupes françaises, représentées par le 43e de ligne et un détachement de cavalerie, marchent à sa rencontre, en suivant la route de Quesnoy-sur-Deûle.

Arrivé au Ver-Galant, le 43e de ligne se met à la poursuite de l'ennemi qui bat en retraite dans la direction d'Armentières et occupe la position d'Ennetières-en-Weppes : c'est là que le contact a eu lieu. Le 43e a enlevé la position d'Ennetières en débordant l'ennemi.

Les troupes, qui avaient quitté leurs casernes avant quatre heures du matin, sont rentrées seulement à deux heures de l'après-midi, fatiguées, mais sans laisser de traînards.

Le général en chef et le général De Chauvenez, commandant la 1re brigade d'infanterie, assistaient à cet exercice.

Brevet de capacité. — Ont été définitivement admises au brevet de capacité, vendredi soir :

Mlles Rasson, Rigaux, Rigot, Robin, Rogeau, Roger, Rouzé, Benoist, Tulle, Turbelin, Turcq, Vandasele, Vanderheyden, Vandewykele, Vantroutighem, Varnesée, Marie Bouhours, Vermisson, Verstraete, Worffiard, Coreguiano, Azan, Barat, Deladerrière, Barbinat, Carré, Marthe Clarot.

Une nomination. — Nous apprenons que M. Alphonse Noël vient de remplacer M. Tordoir, comme représentant de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique.

Pélérinage Eucharistique du Nord et des Flandres

A HALLUIN (5 juillet 1891)

MARCHE DES TRAINS SPÉCIAUX DE LA RÉGION

1° *De Roubaix.* — Aller : Départ à 1 h. 30 et 2 h. soir; arrivée à Halluin à 2 h. 08 et 2 h. 37 soir.

Retour : Départ d'Halluin à 6 h. 53 et 7 h. 40 soir; arrivée à Roubaix à 7 h. 25 et 8 h. 10 soir.

Les pèlerins, à cause du nombre, sont priés de se présenter à la gare une demi-heure avant le départ des trains.

2° *De Tourcoing.* — Aller : Départ de Tourcoing à 12 h. 36 soir, 1 h. 21 et 1 h. 50 ; de Tourcoing-les Francs à 12 h. 43, 1 h. 28 et 1 h. 57; de Roncq à 12 h. 49, 1 h. 34 et 2 h. 03 ; Arrivée à Halluin à 12 h. 54, 1 h. 39 et 2 h. 08.

Retour : Départ d'Halluin à 6 h. 23 soir, 7 h. 03 et 7 h. 13 ; de Roncq à 6 h. 41, 7 h. 11 et 7 h. 21 ; de Tourcoing-les-Francs à 6 h. 48, 7 h. 18 et 7 h. 28 ; Arrivée à Roubaix à 6 h. 55, 7 h. 25 et 7 h. 35.

— Au retour, tous les trains arrêteront au Pelleprin, au Pied-de-Bœuf et au Blanc-Seau.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du vendredi 3 juillet 1891

Présidence de M. Julien LAGACHE, maire.

La séance est ouverte à 8 heures 45.

M. le Maire procède à l'appel nominal.

Présents : MM. Pierre Destombes, adjoint ; Auguste Dupire, Gustave Leclercq, Alfred Louage, le docteur Derville, Delepoorte-Bayart, Bourgois-Cartier, Victor Farvacque, Henri Briet, François Fauvarque, Jean-Baptiste Pennel, Séraphin Chéron Achille Lepers, Henri Salembier, Florent Carissimo, le docteur Carrette, Edouard Debuchy.

Absents : MM. Alexandre Vinchon, Paul Watine, adjoints ; François Roussel, Gustave Legrand, excusé ; Amand Haringkouck, le docteur Largillière, Emile Tiers, Rémy Degalle, Louis Willem, Georges Heyndrickx, excusé; Victor Vaissier, Hippolyte Blanchot, excusé; Jules Lerouge.

Lecture du procès-verbal

M. Fl. Carissimo, secrétaire, donne lecture du procès verbal de la séance du 22 mai dernier, qui est adopté sans observation.

La Commission de délimitation de l'agglomération

M. LE MAIRE propose de nommer une Commission municipale de cinq membres pour la délimitation de l'agglomération de la population. — Adopté.

Le Conseil procède au vote. Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Votants, 18; MM. Deleporte Bayart, H. Briet, le docteur Carrette, 18 voix; Fl. Carissimo, F. Fauvarque, 17; Chéron, 1; MM. Deleporte, Briet, Carrette, Carissimo et Fauvarque sont donc désignés.

Le service des eaux

Le Conseil homologue les projets de cahiers des charges pour la mise en adjudication de fournitures diverses relatives au service municipal des eaux.

Le monument de Maubeuge pour les Combattants de Wattignies

Lecture est donnée d'une lettre de M. le maire de Maubeuge, qui demande, au Conseil municipal de Roubaix, de participer à la souscription publique ouverte pour l'érection d'un monument commémoratif en l'honneur des combattants de Wattignies. La question est renvoyée à la première Commission.

Une demande de subvention

Le Conseil renvoie aux première et deuxième commissions une demande de subvention formée par la société chorale *L'Aurore* qui doit assister au concours d'Issy-sur-Seine.

Les hospices

Le Conseil renvoie, aux troisième et premières commissions, l'examen du devis des travaux d'entretien des hospices en 1891.

Les budgets des Fabriques d'églises

Il renvoie aux quatrième et première Commissions les comptes administratifs des Fabriques des églises St-Martin, Notre-Dame, Ste-Elisabeth, St-Sépulcre, Sacré-Cœur et Saint-Joseph, pour 1890, et les projets de budgets des mêmes Fabriques pour 1892.

Une halte du train tramway au pont de la rue des Arts

Il renvoie, aux troisième et première Commissions une pétition signée d'un grand nombre d'habitants du quartier de l'Epeule et de l'Allumette demandant que le train-tramway du chemin de fer du Nord, allant de Roubaix à Lille, fasse une halte au pont de la rue des Arts; les signataires s'engagent à prendre à leur charge, une partie des frais.

La suppression de la distribution postale de l'après midi du dimanche

Les facteurs de Roubaix ont adressé une lettre de remerciements à M. le Maire pour l'avis favorable donné, par le Conseil sur la suppression de la distribution postale de l'après midi du dimanche. Le ministère des postes a accordé satisfaction aux facteurs, et la distribution de l'après-midi du dimanche est supprimée depuis le 7 juin dernier.

Le Conseil donne acte, à M. le Maire, de cette communication.

Les indemnités de logement aux instituteurs et institutrices

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil fixe à 250 francs l'indemnité de logement due aux instituteurs et institutrices de Roubaix.

Les bâtiments communaux

Le Conseil renvoie aux quatrième, troisième et première commissions un projet de travaux supplémentaires, demandés par la commission administrative, pour l'agrandissement des locaux du Bureau de bienfaisance.

Il renvoie aux troisième et première Commissions le projet de construction d'un portique-abri à l'Institut Turgot ; des règlements de mitoyenneté avec MM. A. Tiers et E. Vandecrux et Cie, rue Descartes ; avec M. H. Lavainne, rue Pierre-de-Roubaix ; avec M. L. Gronier, près de l'école de natation ; et avec M. A. Houssard, près de la ferme de l'ébouage.

La voirie

Il renvoie, aux mêmes Commissions, une réclamation, relative à la voirie, formulée par M. Couthier, rue du Caire.

Il homologue la réception définitive des travaux de pavage de la rue Boucher de Perthes.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Le cimetière

M. LOUAGE donne lecture du réglement modifié du cimetière. Les changements les plus importants portent sur la nouvelle distribution du terrain affecté aux sépultures communes, et sur le mode de construction des monuments, porte-couronnes, etc., tant dans les terrains de concession que dans les compartiments où se font les inhumations en commun.

Les autres modifications concernent des questions de détail reconnues nécessaires par l'expérience de plusieurs années. Toutefois, le produit des exhumations devant être versé à la Caisse municipale et le règlement étant muet, quant à son emploi, le rapport engage le Conseil à décider que, comme par le passé, chaque exhumation donnera droit :

Au Conservateur, à charge par lui de fournir les désinfectants, 6 fr.

Aux ouvriers ensemble, 2 fr.

La lecture des articles ne soulève pas d'objection, sauf aux n°s 28, 30, 48 et 64.

A l'art. 28 (concessions trentenaires) — les constructions souterraines sont interdites) M. Chéron fait remarquer qu'on ne peut pas établir de monument sans fondations.

M. DESTOMBES. — Les monuments tiennent bien en ce moment-ci.

M. CHÉRON. — Pour qu'ils puissent tenir, il faut un tas de briques en dessous.

M. LOUAGE. — Il faudrait fixer la profondeur et les dimensions des fondations projetées

M. DESTOMBES. — Ce sera le meilleur moyen de détourner le public des concessions perpétuelles, pour se reporter exclusivement aux concession trentenaires.

M. DERVILLE. — On pourrait dire que rien autre chose ne sera toléré que les fondations nécessaires à la solidité du monument. — Cette proposition est admise.

A l'article 30, M. PENNEL émet l'avis que les concessions perpétuelles devraient avoir une largeur minimum de 1 m. 50 : sinon, il est impossible d'avoir un caveau en maçonnerie.

M. DESTOMBES. — Ces choses-là devraient être renvoyées à la commission pour de nouvelles études. — L'article 30 est renvoyé à la commission.

A l'article 48 (Dans des cas spéciaux, l'Administ